

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES TEMPORAIRES

REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION – DESCENTE DE ROZAMBARS (RD 44)

Le Maire de la commune de Fouesnant,

- vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212.2, L 2213.1 et L 2213.2,
- vu le Code Pénal et notamment l'article 610.5,
- vu le Code de la Voirie Routière,
- vu le Code de la Route,
- vu l'arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
- vu l'arrêté du 11 février 2008 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
- considérant la demande du 12 novembre 2025, présentée par l'entreprise TRAVAUX PUBLICS D'ARMOR, (sise 1 route de Gouesnac'h - 29170 PLEUVEN), dans le cadre de travaux pour raccorder le cinéma au réseau d'eau potable, Descente de Rozambars,

A R R E T E

ARTICLE 1 : La circulation sera réglementée en alternance par feux tricolores, Descente de Rozambars, à hauteur du cinéma, du vendredi 14 novembre 2025 au vendredi 5 décembre 2025, dans le cadre de travaux sur le réseau d'eau potable. Il sera également interdit de stationner au droit du chantier.

ARTICLE 2 : Les mesures édictées ci-dessus seront matérialisées par une signalisation appropriée installée par l'entreprise TRAVAUX PUBLICS D'ARMOR.

ARTICLE 3 : Les droits des riverains et la sécurité demeurent réservés.

ARTICLE 4 : Les conducteurs des véhicules devront se conformer aux injonctions des services de police.

ARTICLE 5 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- notifié au pétitionnaire à savoir l'entreprise TRAVAUX PUBLICS D'ARMOR,
- publié au recueil des actes administratifs,

et dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de FOUESNANT,
 - Monsieur le Responsable de la Police Municipale de FOUESNANT,
 - Monsieur le Responsable de l'ATD,
 - Monsieur le Directeur des Services Techniques de FOUESNANT,
- chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

FOUESNANT, le 12 novembre 2025

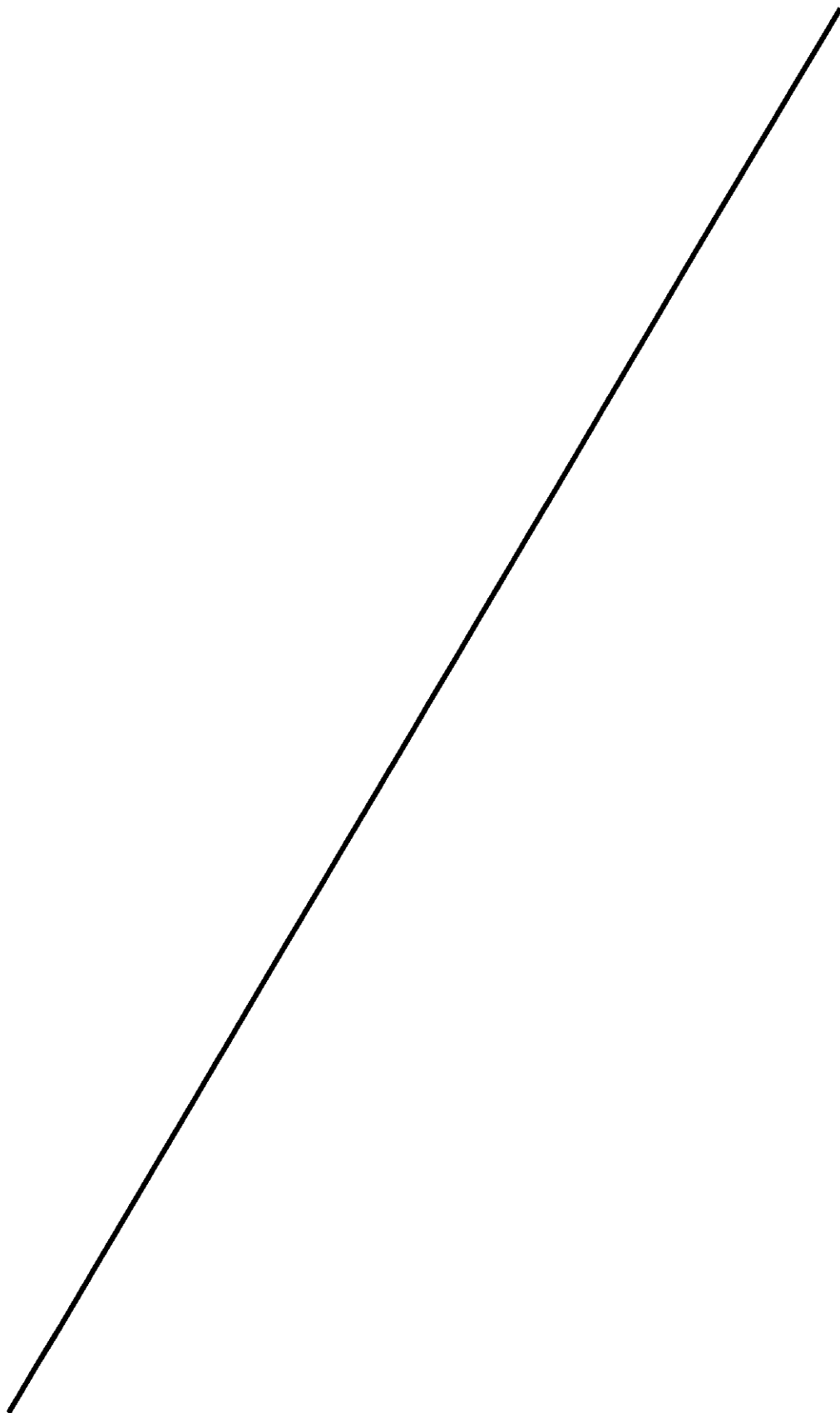
Laure CARAMARO

**Adjointe au Maire
Par délégation du Maire**



Copie : service Communication

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3 Contour de la Motte, 35044 RENNES) dans le délai de deux mois à compter de la présente notification.
Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



Nathalie ORTEGA

De: Vanessa BODIVIT <vanessa.bodivit@etpa.bzh>
Envoyé: mercredi 12 novembre 2025 12:22
À: Nathalie ORTEGA; Services techniques; Nolwenn LOPERE
Cc: Guillaume BRUNET
Objet: RE: Arrêtés 2025 AT 341 et 2025 AV 079

Bonjour,

Nous rencontrons quelques imprévus sur le chantier. Nous n'avons pas encore démarré les travaux AEP, pourriez vous prolonger les arrêtés en PJ, jusqu'au 5 décembre (estimation très haute) ?

Merci par avance



E.T.P.A

Vanessa Bodivit | Conductrice de Travaux

Téléphone : 0626023524

Email: Vanessa.bodivit@etpa.bzh

TRAVAUX PUBLICS D 'ARMOR

Adresse: 1 Route de Gouesnach
29170 PLEUVEN

De : Vanessa Bodivit <vanessa.bodivit.etpa@gmail.com>

Envoyé : jeudi 23 octobre 2025 17:46

À : Vanessa BODIVIT <vanessa.bodivit@etpa.bzh>

Objet : Fwd: Arrêtés 2025 AT 341 et 2025 AV 079

----- Forwarded message -----

De : Nathalie ORTEGA <nathalie.ortega@ville-fouesnant.fr>

Date: jeu. 23 oct. 2025 à 17:28

Subject: Arrêtés 2025 AT 341 et 2025 AV 079

To: vanessa.bodivit.etpa@gmail.com <vanessa.bodivit.etpa@gmail.com>

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint les arrêtés cités en objet.

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement,

Nathalie Ortega / Assistante administrative et comptable – Pôle aménagements et équipements

nathalie.ortega@ville-fouesnant.fr - 02.98.51.62.92



MAIRIE DE FOUESNANT-LES GLÉNAN
Place du Général de Gaulle - 29170 Fouesnant
02 98 51 62 62 - www.ville-fouesnant.fr

Toutes les demandes d'arrêtés doivent être envoyées au minimum 15 jours avant le début des travaux.



Vanessa Bodivit | Conductrice de Travaux
| **Téléphone :** 0626023524
| **Email:** Vanessa.bodivit.etpa@gmail.com

TRAVAUX PUBLICS D 'ARMOR

| **Adresse:** 1 Route de Gouesnach 29170
Pleuven